

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 060-216004275-20260326-A142026-AR

S²LO



**ARRETÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE, PERMIS DE
STATIONNEMENT, AUTORISATION DE TRAVAUX
Et LIMITATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 Mortefontaine
03 44 54 31 56
mairie@mortefontaine-oise.fr

N°14/2026

Le maire de Mortefontaine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;
VU l'obligation d'une intervention pour le renouvellement de canalisation AEP par la société DICT SAUR France CSP 21 rue Anita Conti 56000 VANNES pour le compte du SIECCAO ;
Considérant que l'organisation de ces travaux peut présenter des risques à l'égard des riverains ;
Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement *à Montmélian* Mortefontaine afin de prévenir ces risques ;

ARRETÉ

Article 1er : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

A compter 26 mars 2026 et jusqu'au 30 mai 2026, la circulation et le stationnement seront limités et la société DICT SAUR pourra stationner et réaliser ses travaux sur la voirie rue de Montmélian à Saint Witz (territoire de Mortefontaine)

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera disponible en mairie et utilisé par la société DICT SAUR France

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie d'Orry-la-Ville

Fait à Mortefontaine, le 26 mars 2026

Jacques FABRE,
Maire de Mortefontaine

